

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. MARCH

Le recensement des industries et métiers effectué en Belgique le 1er décembre 1896

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 230-237

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__230_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LE RECENSEMENT DES INDUSTRIES ET MÉTIERS

EFFECTUÉ EN BELGIQUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 1896.

Le premier recensement industriel de la Belgique a été effectué en 1846 sous la direction de Quételet et Heuschling. En 1866, on tenta une opération du même genre, mais les résultats ne parurent pas suffisants pour être livrés à la publicité. En 1880 un recensement industriel et agricole fut annexé au recensement général de la population, mais il n'atteignit qu'une partie de la population ouvrière.

Enfin, en 1896, le ministre de l'industrie et du travail, M. Nyssens, présenta le projet d'un recensement général détaillé des industries et métiers de la Belgique qui fut décidé par la loi du 29 juin 1896.

Pour ne pas retarder l'opération jusqu'en 1900, on n'attendit pas la date du dénombrement général de la population. Grâce aux registres de population, tenus en Belgique avec un soin extrême, il était possible d'atteindre *toute* la population industrielle sans procéder à un dénombrement général,

Les registres de population permettaient de connaître toutes les personnes que l'enquête devait atteindre ; il fallait ensuite que ces personnes voulussent bien fournir les renseignements exigés : l'article 3 de la loi du 29 juin stipulait que les particuliers qui ne rempliraient pas leurs obligations seraient passibles d'une amende de 1 à 25 francs et d'un emprisonnement de 1 à 7 jours.

Par le recensement général des industries et métiers, on se proposait d'obtenir les résultats suivants :

A. — 1° Nature, nombre, répartition géographique, date de fondation des entreprises d'industries et métiers qui existent en Belgique ;

2° Nature des produits des industries et métiers ;

3° Nombre et qualité des chefs d'entreprise ;

4° Nombre des personnes qui prennent part à la direction ;

5° Nombre par catégories d'âge des ouvriers et ouvrières ;

6° Durée journalière habituelle du travail et des repos ;

7° Montant des salaires selon les spécialités professionnelles, le sexe et l'âge ;

8° Nature et nombre des moteurs employés, ainsi que la force de certains d'entre eux ;

9° Nombre et système des chaudières à vapeur servant à produire la force motrice, ainsi que leur surface de chauffe et la tension de la vapeur en atmosphères ;

B. — 10° Les localités où résident les ouvriers des industries et des métiers et celles où ils travaillent ;

11° Le nombre et la composition des familles constituant un ménage et dont plusieurs membres sont occupés en qualité d'ouvriers, dans les industries et métiers ;

12° Le lieu et l'année de naissance, le sexe et l'état civil des ouvriers, ainsi que des membres de leurs familles appartenant au même ménage.

Les renseignements de la catégorie A devaient être recueillis auprès des chefs d'entreprises.

Les renseignements de la catégorie B devaient être pris, pour une part, dans les registres de population et être complétés et contrôlés au domicile des ouvriers.

Des formulaires très détaillés furent établis (1) et le soin de les remplir fut confié à une armée de plus de 18 000 agents chargés, tant du recensement proprement dit que de la copie des renseignements et du contrôle.

Les documents furent ensuite centralisés à l'Office du travail, soumis à des révisions minutieuses et enfin dépouillés avec un extrême détail.

Les résultats de ce dépouillement forment la matière de 18 gros volumes in-4° dont les derniers viennent de paraître et dont voici l'énumération :

Tomes I et II. — Répartition par commune des industries et métiers.

Tome III. — Résumé des tomes I et II.

Tome IV. — Répartition des entreprises d'après le mode d'exploitation.

Tome V. — Répartition des entreprises d'après le nombre des ouvriers.

Tome VI. — Répartition des entreprises d'après la date de fondation et le nombre de mois d'activité.

Tome VII. — Répartition des ouvriers d'après le sexe, l'âge et le moment du travail.

Tome VIII. — Répartition des entreprises et des ouvriers d'après la durée du travail.

Tomes IX à XIV. — Salaires par industries.

Tome XV. — Mode de calcul des salaires. — Emploi des moteurs.

Tomes XVI et XVII. — Ouvriers et familles ouvrières (Ouvriers classés suivant l'âge, le sexe, le lieu de naissance, la commune de résidence, la commune de travail. — Chômage. — Composition des familles ouvrières. — Nombre d'enfants présents.)

Tome XVIII. — Exposé général des méthodes et des résultats. — Répertoires.

En outre, un volume spécial a été consacré à une statistique comparative de la variation des salaires dans les mines de houille de 1896 à 1900 (2).

Il serait impossible d'analyser en quelques pages une aussi importante publication qui renferme la matière d'un nombre considérable d'études. Nous nous bornerons à reproduire les chiffres généraux applicables aux entreprises industrielles recensées et à leur personnel. Nous rapprocherons ces chiffres de ceux qu'ont fournis le recensement allemand du 14 juin 1895 et le recensement français du 29 mars 1896 ; nous indiquerons quelques résultats intéressants sur la composition des familles ouvrières ; enfin nous signalerons une tendance significative que révèle la comparaison, à deux époques différentes, des salaires payés dans les mines de houille de Belgique.

I. — LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES BELGES ET LEUR PERSONNEL.

La principale unité du recensement belge est l'*entreprise* industrielle, mais la définition de l'entreprise est un peu différente de celle adoptée en France pour l'*établissement*, lors du recensement de 1896.

En France, l'établissement est défini par un groupe de personnes travaillant en

(1) Le formulaire industriel a été reproduit dans le tome premier des *Résultats statistiques du recensement des industries et professions en France*.

(2) Cette enquête a eu pour principal collaborateur M. Émile Waxweiler, d'abord chef de section à l'Office du travail, actuellement directeur de l'Institut de sociologie à Bruxelles. M. Waxweiler s'est déjà fait connaître en France par de beaux travaux personnels sur les salaires et sur la participation aux bénéfices.

commun, par le nom ou la raison sociale, par l'existence d'un siège dans une localité déterminée. Un établissement peut comprendre par exemple une filature et un tissage réunis sous la direction d'un même patron, dans une même localité. Pour les auteurs de la statistique belge, le tissage et la filature rassemblés dans un même bâtiment ou dans des bâtiments contigus, constituent une entreprise multiple ou complexe comprenant deux divisions d'entreprise ou deux exploitations. Si un industriel possède des établissements non contigus, dans différentes parties d'une ville ou du pays, on compte autant d'entreprises distinctes.

1° Nombre d'entreprises simples ou d'exploitations.

On comptait en Belgique au mois d'octobre 1896 (non compris les ateliers de l'État) :

337 395 exploitations ou entreprises simples,
Dont { 326 089 (1) étaient en activité
 11 306 étaient en chômage (soit 3,3 p. 100).

Ces 326 089 entreprises et divisions d'entreprises en activité se répartissaient de la façon suivante :

- 1° 231 420 entreprises exploitées par des patrons ou des sociétés;
- 2° 94 334 entreprises appartenant à l'industrie à domicile;
- 3° 335 installations louées par des ouvriers et constituant des ateliers publics.

2° Personnel.

1 102 244 personnes étaient occupées dans l'ensemble des entreprises privées. Ce nombre représente plus du quart (28,8 p. 100) de l'ensemble des individus âgés de plus de 12 ans, âge au-dessous duquel le nombre des personnes occupées dans les industries et métiers est très faible comparativement à la population totale. Ce personnel se répartit aussi entre les catégories suivantes :

	Hommes	Femmes.	Total.
Employeurs	168 699	69 296	237 995
Directeurs, employés intermédiaires.	37 946	2 529	40 475
Ouvriers proprement dits.	597 418	175 700	773 118
Ouvriers, membres de la famille des exploitants.	33 182	17 474	50 656
	<u>737 245</u>	<u>264 999</u>	<u>1 102 244</u>

Les 237 995 *employeurs* se décomposent en :

1° Patrons de l'industrie proprement dite :

232 534 personnes, dont : 164 467 hommes, 68 067 femmes.

2° Négociants faisant fabriquer au dehors :

5 461 personnes, dont : 4 232 hommes, 1 229 femmes.

(1) Sur ce nombre, 1 854 étaient constituées en sociétés par actions, 167 en sociétés coopératives.

Les ouvriers relèvent de deux catégories :

1° Ceux des fabriques,

2° Ceux occupés à domicile ou dans des ateliers qu'ils louent eux-mêmes (1), par des fabricants faisant travailler au dehors ou pour le compte de magasins.

Ce deuxième groupe comprend : 41 689 ouvriers et 77 000 ouvrières, au total 118 689 personnes, soit 14 p. 100 du personnel ouvrier total.

3° Importance des entreprises.

701 869 (2) directeurs, employés, ouvriers et ouvrières sont occupés dans les mines, fabriques et ateliers dont le nombre s'élève à 231 420, ce qui représente un peu plus de 3 ouvriers par entreprise. En tenant compte de toutes les entreprises en activité (travail à domicile et en fabrique) et de toutes les personnes y travaillant, on arrive au chiffre de 813 593 (3) personnes occupées dans 326 089 entreprises, soit 2,5 personnes par entreprises; dans les mines, la proportion s'abaisse à 2,4 ouvriers par entreprise.

Voici comment se répartissent les 231 420 entreprises industrielles proprement dites et le personnel qu'elles emploient, suivant leur importance :

CATÉGORIES D'ENTREPRISES.	NOMBRE DES ENTREPRISES simples.		NOMBRE DES OUVRIERS.				NOMBRE des OUVRIERS par entreprise.
	Total	Pour 1 000	Ouvriers proprement dits	Membres de la famille.	TOTAL.	POUR 1 000	
N'occupant personne	142 557	616,0	"	"	"	"	"
Occupant { de 1 à 4 } membres de la famille.	17 854	77,1	"	26 000	26 000	39	1,7
	54 997	237,6	95 926	8 471	104 397	149	1,9
	de 5 à 49 ouvriers	13 838	60,0	172 971	"	172 971	248
de 50 à 499 —	2 023	8,7	294 981	"	294 984	424	14,5
500 et plus de 500 ouvriers	133	0,6	100 151	"	100 154	142	7,5
Nombre d'ouvriers inconnus.	18	"	"	"	"	"	"
TOTAL ET MOYENNES	231 420	1 000,0	664 035 (*)	34 471	698 506	1 000	3,0

(*) Sur ce nombre, les 1 854 sociétés par actions signalées dans la note 1 de la page 232 occupaient 278 287 personnes.

Tous les résultats obtenus jusqu'ici se rapportent aux entreprises et divisions d'entreprises.

Si l'on groupe à nouveau les divisions entre elles, en reconstituant les entreprises complexes telles qu'elles existent dans la réalité, on obtient les résultats suivants :

TABLEAU.

(1) Les tisserands (tissage de la laine) et les diamantaires louent des installations (métiers ou meules) établies en vue de leur industrie et y travaillent comme le feraient des ouvriers à domicile pour le compte de fabricants.

(2) Sans compter les membres de la famille.

(3) *Idem.*

CATÉGORIES D'ENTREPRISES complexes.	NOMBRE D'ENTRE- PRISES com- plexes.	POUR 1 000.	PATROSS.	DIREC- TEURS et EMPLOYÉS.	OUVRIERS PROPREMENT dits.	MEMBRES de la FAMILLE.	NOMBRE des ouvriers membres de la famille, direct- eurs et employés	NOMBRE D'OUVRIERS et employés par entreprise	NOMBRE D'OUVRIERS propre- ment dits.
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Pas d'ouvriers	160 000	706,9	164 000	500	•	26 000	26 500	•	•
1, 2, 3, 4 ouvriers	51 700	228,4	55 000	5 000	92 000	8 471	105 471	2	138,5
5 à 49 ouvriers	13 000	57,4	13 000	17 300	162 000	•	179 300	1,4,8	244,0
50 à 499 ouvriers	1 456	6,6	534	19 500	250 000	•	260 500	178,0	376,5
500 et plus	184	0,8	•	4 584	160 085	•	164 569	892,0	241,0
TOTALS ET MOYENNES.	226 350	1 000,0	232 534	37 834	664 035	34 471	736 340	3,0	1 000,0

4° Industrie à domicile.

L'industrie à domicile englobe :

1° 5 835 entreprises dirigées par des fabricants ou des négociants faisant fabriquer à domicile.

Sur ces 5 835 entreprises, il y en a seulement :

656 qui occupent de 1 à 4 ouvriers,
239 qui occupent de 5 à 49 ouvriers,
7 qui comptent de 50 à 99 ouvriers.

2° Tous les intermédiaires qui n'occupent pas eux-mêmes d'ouvriers.

3° Les ouvriers à domicile ou façonniers.

Sur 87 184 entreprises et divisions d'entreprises des ouvriers à domicile, 86 323 (99,01 p. 100) appartiennent à la très petite industrie ; dans 75 665 entreprises, le travailleur à domicile n'est même pas aidé par ses enfants ou d'autres membres de sa famille.

Les industries exercées à domicile sont les suivantes :

La fabrication des dentelles et broderies sur tulle qui occupe 49 272 ouvriers et ouvrières, principalement à Thielt, Bruges, Roulers, Dixmude, Courtrai, Alost, Termonde, Saint-Nicolas, Gand et Bruxelles ; la confection des vêtements qui occupe 12 396 personnes, principalement à Bruxelles ; la fabrication des fils et tissus de lin qui occupe 10 770 ouvriers et ouvrières, principalement à Courtrai, Roulers, Thielt, Alost ; la fabrication des chaussures qui occupe 8 415 personnes, principalement à Iseghem, Louvain, Verviers et Bruxelles ; la fabrication des fils et tissus de laine qui occupe 8 173 personnes, principalement à Verviers, Courtrai et Saint-Nicolas. La fabrication des armes à feu, qui occupe 6 668 ouvriers, est concentrée à Liège.

5° Comparaison avec les résultats du recensement de 1846.

Année.	Population totale.	Nombre d'entreprises, usines et ateliers.	Nombre d'ouvriers proprement dits.	Nombre d'ouvriers par entreprises.	Population active totale	Force motrice utilisée.
1846	4 387 000	160 000	314 842	2	660 000	40 000
1896	6 496 000	231 420	701 869	3	1 102 244	431 000

En cinquante ans, le nombre des ouvriers a presque doublé ; le nombre d'ouvriers

par entreprise a passé de 2 à 3, la population industrielle s'est accrue dans le rapport 183 à 100, tandis que la population totale augmentait seulement dans le rapport de 150 à 100. La force motrice a décuplé (entreprises de transport non comprises).

II. — COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DES RECENSEMENTS EFFECTUÉS EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE.

Le recensement général effectué en Allemagne le 14 juin 1895 a été étendu à toute la population et aux entreprises industrielles ou commerciales. La statistique des entreprises (*Gewerbe-Zählung*) forme une partie spéciale; les relevés ont porté sur le nombre des entreprises, sur leur personnel et sur l'outillage.

Le recensement général de la population française, effectué le 29 mars, a atteint toute la population ainsi que les entreprises et leur personnel.

Les résultats du recensement allemand ont été publiés en 18 volumes (1); ceux du recensement français en 4 volumes (2); ceux du recensement belge en 18 volumes (3), dont les derniers viennent de paraître. Il est donc actuellement possible de comparer les chiffres relatifs aux entreprises industrielles et à leur personnel pour les trois pays.

Malgré la différence des classifications — et aussi sans doute des interprétations — la comparaison est susceptible d'une assez grande exactitude parce que, dans les trois pays, les résultats ont été produits avec de grands détails. Les rubriques d'industries sont très nombreuses; il est par suite possible de former des groupes de composition semblable.

Cependant, en ce qui concerne les industries saisonnières, il est bon de tenir compte des dates différentes des recensements.

1° Population professionnelle.

Le tableau ci-après fait connaître les nombres comparatifs des personnes occupées, réparties en dix catégories professionnelles (4). [Voir p. 236.]

Si, pour chaque groupe, on rapporte le nombre des personnes occupées à la population de chaque pays, on obtient les nombres proportionnels inscrits dans les trois premières colonnes du tableau ci-dessous :

Groupes d'industries	Nombre de personnes actives pour 10 000 habitants.			Nombre de femmes pour 100 hommes.		
	Allemagne	Belgique	France	Allemagne	Belgique	France
I. — Mines, carrières, taille des pierres.	106	262	73	3	7	3
II. — Industries de l'alimentation.	128	146	111	15	7	22
III. — Industries chimiques, papier.	85	76	41	46	25	30
IV. — Industries polygraphiques.	31	22	21	24	8	24
V. — Industries textiles, vêtement.	379	512	570	114	194	256
VI. — Cuir et peaux.	103	95	85	7	19	16
VII. — Industries du bois.	162	140	182	3	3	5
VIII. — Industries des métaux.	221	210	173	5	5	7
IX. — Industries du bâtiment.	224	157	158	3	8	1
X. — Céramique, verrerie.	20	43	17	21	18	18
Ensemble.	1 462	1 663	1 432	25	33	61

(1) *Beruf- und Gewerbe-Zählung* Berlin, *Statistik des deutschen Reichs*, tomes 102 à 119.

(2) *Recensement des industries et professions*, tomes I à IV. Paris, Office du travail.

(3) Résumés publiés dans le *Bulletin de l'Office du travail* (numéros de novembre 1899, juin 1900, juin 1901).

(4) Ces chiffres sont empruntés à un tableau comparatif publié dans le *Bulletin de l'Office du travail*, numéro de juillet 1902.

POPULATION PROFESSIONNELLE PAR GRANDES CATÉGORIES.

GROUPES PROFESSIONNELS.	ALLEMAGNE.			BELGIQUE.			FRANCE.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble (*).
I. — Mines, carrières, taille des pierres.	539 792	16 703	556 494	154 911	10 395	165 306	273 201	8 204	281 481
II. — Industries de l'alimentation.	578 474	89 385	667 859	86 087	5 618	91 715	349 974	79 865	490 043
III. — Industries chimiques, papier.	303 219	140 569	443 788	38 414	9 659	48 073	113 470	45 483	159 191
IV. — Industries polygraphiques.	143 245	34 712	177 957	19 130	996	14 126	66 520	15 656	81 237
V. — Industries textiles, vêtement	923 325	1 064 613	1 987 938	109 651	213 059	322 710	616 946	1 578 383	2 194 789
VI. — Cuirs et peaux	508 977	35 708	539 685	50 773	9 445	60 218	281 239	45 463	326 702
VII. — Industries du bois.	828 219	23 135	849 354	85 551	2 918	88 469	665 159	36 990	702 186
VIII. — Industries des métaux.	1 096 212	56 133	1 154 404	126 037	6 009	132 066	626 376	41 233	667 702
IX. — Industries du bâtiment	1 134 657	36 331	1 170 048	97 396	759	98 745	600 810	8 320	609 143
X. — Céramique et verrerie.	85 699	30 973	106 671	23 137	4 325	27 412	53 771	9 807	63 637
TOTAUX.	6 133 759	1 509 379	7 643 138	785 767	263 063	1 048 860	8 645 466	1 869 293	5 516 141

(*) Y compris les personnes dont le sexe n'était pas indiqué sur le bulletin de recensement, non compris les ouvriers et employés sans emploi.

Relativement au chiffre de la population, les industries qui occupent le plus de personnes sont les suivantes :

En Allemagne . . .	}	Industries chimiques ;
		Industries polygraphiques ;
		Industries des cuirs et peaux ;
		Industries des métaux ;
En Belgique . . .	}	Industries du bâtiment.
		Industries extractives ;
		Industries de l'alimentation ;
En France . . .	}	Céramique et verrerie.
		Industries textiles ;
		Industries du bois.

L'ensemble de ces industries occupe en France et en Allemagne à peu près la même fraction de la population ; cette fraction est sensiblement plus forte en Belgique.

Sur le tableau de la page 236, les personnes ont été distinguées suivant le sexe ; il est donc facile de calculer la proportion des femmes sur cent hommes et de comparer les trois pays au point de vue de l'intervention du travail féminin dans les diverses industries. Les proportions applicables aux dix groupes principaux figurent dans les trois dernières colonnes du tableau de la page 235.

Pour l'ensemble des industries, la proportion est sensiblement plus forte en France que dans les deux autres pays ; cela tient à la grande place que tiennent en France les industries textiles et surtout celles du vêtement qui sont pour ainsi dire spéciales au travail féminin.

La proportion des femmes est plus forte en France qu'en Allemagne et en Belgique dans le groupe des industries textiles et du vêtement, dans les industries de l'alimentation et dans celles des métaux. Elle est la plus forte en Allemagne dans les industries chimiques, ainsi que dans le groupe de la céramique et de la verrerie. Elle atteint le taux le plus élevé en Belgique pour le groupe des industries extractives, pour celui des cuirs et peaux et pour celui du bâtiment. Dans les industries polygraphiques, le rapport du nombre des femmes à celui des hommes est notablement plus faible en Belgique que dans les deux autres pays.

2° Importance des entreprises.

Le tableau suivant fait connaître, pour l'ensemble des industries, le nombre des entreprises et leur classement suivant le nombre des employés ou ouvriers. Ici, la comparaison des chiffres applicables aux trois pays est rendue plus difficile par la différence des définitions et la non-concordance des catégories formées en Belgique et en Allemagne. En France, les catégories formées étant plus nombreuses que dans les deux autres pays, on peut comparer directement la France et la Belgique d'une part, et l'Allemagne d'autre part. Une réserve est à faire quant à la définition de l'entreprise.

(A suivre.)

L. MARCH,